

Droits et devoirs de l'employé et du patron

En ce temps où les grèves sont épidémiques un peu plus que la grippe l'automne dernier, il serait très profitable aux ouvriers et à leurs patrons de méditer sans passion un peu leurs droits et beaucoup leurs devoirs respectifs suivant le rapide exposé qu'en fait le Président du Cercle social catholique d'Angleterre.

Lisez donc, s'il vous plaît, lentement et à tête reposée.

“ Les principaux devoirs de l'engagé sont résumés comme suit :

- a) Accomplir honnêtement sa tâche ;
- b) Remplir fidèlement tous ses justes engagements ;
- c) Éviter tout dommage à la propriété de son patron ;
- d) En cas de désaccord, soumettre raisonnablement ses réclamations.

Ajoutez à cela le respect et la soumission à l'autorité, dans sa conduite, ses discours et ses jugements.

Les devoirs du patron sont en substance, ceux-ci :

- a) Donner des gages suffisants pour le support convenable de l'ouvrier ;
- b) Remplir tous ses justes engagements ;
- d) Témoigner du souci pour la santé et la sûreté de l'ouvrier ;
- e) Lui donner du temps suffisant pour sa restauration physique au moyen de repos et de récréation ;
- f) Lui accorder le temps nécessaire à l'accomplissement de ses devoirs religieux, domestiques, et civiques.

En sus de cela, le patron doit donner le bon exemple, surveiller la conduite de ses employés, protéger la jeunesse et l'innocence contre la contamination et accorder l'assistance matérielle et autre dans les circonstances spéciales.

Si cette sage règle de conduite était suivie en tout et partout, les grèves seraient probablement beaucoup plus rares.

NOMS DES SAINTS PATRONS DES DIFFÉRENTS PAYS

Saint Georges, patron d'Angleterre ; saint Patrice, d'Irlande ; saint André, d'Écosse ; saint David, de Galles ; saint Sébastien, de Portugal ; saint Denis, de France, saint Jacques d'Espagne ; saint Antoine, d'Italie ; saint Martin et saint Boniface, d'Allemagne ; saint Wenceslas, de Bohême ; saint Gall, de Suisse ; sainte Marie, de Hollande, saint André et saint Albert, de Prusse ; saint Pierre, de Flandres ; saint Stanislas, de Pologne ; l'Immaculée-Conception, des États-Unis ; saint Joseph du Canada. Il y a aussi les saints patrons du commerce et des professions et d'autres qui agissent comme protecteurs contre le feu, les voleurs, les pertes, etc.

POUR LES CANDIDATS A LA DÉPUTATION

En 1759, un jeune Anglais, fort élégant, aspirant à une place au Parlement, se présente, chapeau bas, devant l'échoppe d'un savetier en le suppliant de lui accorder sa voix.

“ On verra cela, notre bourgeois ; mais, auparavant, il faut savoir à qui l'on a affaire ; et moi, je ne connais les gens que quand j'ai bu avec eux.”

“ Mon cher Monsieur, je m'estimerai très honoré d'aller avec vous chez un tel prendre de cette excellente bière.— De la bière ? Je ne bois que du bourgogne.”

“ Je vous demande mille pardons ; si vous voulez prendre seulement la peine de venir, nous demanderons du bourgogne.— Si tu veux boire, fais apporter ton vin, et pas tant de manières ! Assieds-toi là.

Le vin arrive, le savetier, après avoir bu, s'écrie dans une espèce de transport : “ Tiens, compère, il faut que tu m'embrasses.— Bon.— Et l'autre joue ? — A merveille !”

Alors élevant la voix et le couvrant d'un regard dédaigneux : “ Quoi ! tu n'es pas humilié de tant de bassesses ? Eh bien ! j'en rougis pour toi. Sors de ma boutique et va mendier ailleurs les suffrages !”